

## Les masques à usage non sanitaire

Ces masques sont développés dans le cadre de l'épidémie de Covid-19. Les autorités travaillent avec les industriels du textile pour développer des masques qui, en complément des gestes barrières, offrent une protection adaptée pour certaines activités professionnelles, en **dehors du domaine médical**.

Deux nouvelles catégories ont ainsi été définies, avec des spécifications adaptées :



- **Masque de catégorie 1 à destination des professionnels en contact avec le public,**  
Masque à 3 couches qui filtre plus de 90% des particules de 3 $\mu$ m (usage non sanitaire)  
Ces masques sont destinés à être proposés à des populations amenées à rencontrer un grand nombre de personnes lors de leurs activités (**hôtesses et hôtes de caisses, agents des forces de l'ordre, ...**)
- **Masque de catégorie 2 à visée de protection collective**  
Masque à 2 couches qui filtre plus de 70% des particules de 3 $\mu$ m (usage non sanitaire).  
Ces masques sont destinés à l'usage d'individus ayant des contacts occasionnels avec d'autres personnes dans le cadre professionnel. Ce masque pourra être porté par l'ensemble des individus d'un sous-groupe (**entreprise, service**) lorsque le poste ou les conditions de travail le nécessitent.

**Sans indication de leur réutilisation, ils sont à usage unique.**

### Un masque réutilisable doit :

- **conserver des performances de filtration et respirabilité conformes aux spécifications après au moins 5 lavages ;**
- **comprendre une notice indiquant la méthode de lavage et le nombre de cycles pour lequel le fabricant a démontré la conservation des performances, conformément aux précisions apportées par l'avis de l'ANSM du 25 mars 2020.**

**En savoir plus sur les masques à usages professionnels non sanitaire et accéder à la liste des producteurs :**  
<https://www.entreprises.gouv.fr/covid-19/liste-des-tests-masques-de-protection>